



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 12 mars 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2008-325

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 20 FÉVRIER 2008

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 20 février 2008 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2008-326

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 8 - 21 472,88 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 8 - 269 305,64 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 6 - 5 926,14 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 6 - 496 847,34 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 8, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 8, la liste des réquisitions numéro 6 et la liste des embauches numéro 6 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 8	Pièces de comptes à payer	21 472,88 \$	18 au 22 février 2008
Liste PD numéro 8	Pièces de comptes à payer	269 305,64 \$	18 au 22 février 2008
Liste des réquisitions numéro 6	Pièces de comptes à payer	5 926,14 \$	18 au 22 février 2008
Liste des embauches numéro 6	Embauche de personnel temporaire	496 847,34 \$	11 au 15 février 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-327

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 9 - 29 058,26 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 9 - 338 467,85 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 7 - 12 533,63 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 7 - 337 668,52 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 9, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 9, la liste des réquisitions numéro 7 et la liste des embauches numéro 7 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 9	Pièces de comptes à payer	29 058,26 \$	25 au 29 février 2008
Liste PD numéro 9	Pièces de comptes à payer	338 467,85 \$	25 au 29 février 2008
Liste des réquisitions numéro 7	Pièces de comptes à payer	12 533,63 \$	25 au 29 février 2008
Liste des embauches numéro 7	Embauche de personnel temporaire	337 668,52 \$	18 au 22 février 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-328

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-06 - 410 567,58 \$ - PÉRIODE DU 14 AU 20 FÉVRIER 2008

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-06 d'un montant total de 410 567,58 \$ pour la période du 14 au 20 février 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-329

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-07 - 3 963 026,43 \$ - PÉRIODE DU 21 AU 27 FÉVRIER 2008

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-07 d'un montant total de 3 963 026,43 \$ pour la période du 21 au 27 février 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-330

SOUSSION 2008 SI 032 - IMPRIMERIE COPIUS PRINTING INC. - IMPRESSION DE LA PAPETERIE GÉNÉRALE - SERVICE DES FINANCES - 43 479,55 \$ - CONTRAT D'UN AN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Imprimerie Copius Printing inc., 37, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8G9 pour la fourniture et l'impression de la papeterie générale, aux prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un total approximatif de 43 479,55 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 février 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

Les prix soumis demeureront en vigueur pour une période d'un an à compter de la date de la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même les disponibilités budgétaires des divers services requérants.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2009 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-331

PARTICIPATION AU 21^e COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - MEMBRES DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE - 14 AU 16 MAI 2008

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Monique Légère et monsieur François Desrochers, membres citoyens de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, à participer au 21^e colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Sept-Îles du 14 au 16 mai 2008.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés par ce déplacement sur présentation des pièces justificatives préparées par le service concerné pour une dépense maximale de 1 520 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72135-311-57018	1 520 \$	Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-332

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES ENTRE LES PRODUCTIONS 9 MOIS ET LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PRÉSENTATION DES PIÈCES DE THÉÂTRE « NEUF MOIS ET NEUF MOIS 2 » - 9 AVRIL AU 3 MAI 2008 - THÉÂTRE DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2003-1248 en date du 2 décembre 2003, adoptait la politique culturelle de la Ville de Gatineau et que cette dernière désire donner le soutien nécessaire au Théâtre de l'Île afin qu'il puisse jouer son rôle;

CONSIDÉRANT QUE les Productions 9 mois détiennent tous les droits d'auteur et de suite pour les pièces « Neuf mois et Neuf mois 2 » et que le Théâtre de l'Île a négocié avec les Productions 9 mois l'achat du spectacle et la diffusion des pièces présentées au Théâtre de l'Île du 9 avril au 3 mai 2008;

CONSIDÉRANT QUE la traduction de la pièce « Neuf mois » faite par madame Danielle Grégoire a remporté le Masque de la traduction et que madame Danielle Grégoire est aussi la comédienne principale de cette pièce et qu'elle a toujours été une excellente ambassadrice pour la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise que le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente de services entre les Productions 9 mois et la Ville de Gatineau pour la présentation des pièces « Neuf mois et Neuf mois 2 » au Théâtre de l'Île du 9 avril au 3 mai 2008.

Le trésorier est autorisé à payer les sommes nécessaires aux Productions 9 mois sur présentation de pièces justificatives par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72132-433-57019	33 000,00 \$	Théâtre de l'île - Cachets d'artistes
04-13493	1 650,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 598,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-333

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-07 - 547 170,23 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-07 d'un montant de 547 170,23 \$ pour la période du 18 au 22 février 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-334

SOUSSION 2007 SP 169 - CONSTRUCTION DJL INC. - ASPHALTAGE ET ÉCLAIRAGE - PHASE 3 - CITÉ-JARDIN CENTRE-VILLE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 246 478,93 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7 pour les travaux d'asphaltage et d'éclairage projet Cité-Jardin Centre-Ville – Phase 3, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 246 478,93 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 novembre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30286-001-57020	121 465,09 \$	Pavage Cité-Jardin Centre-Ville, phase 3 - Pavage - Autres
06-30286-002-57021	20 320,95 \$	Pavage Cité-Jardin Centre-Ville, phase 3 - Pavage - Couche usure
06-30286-003-57022	93 774,66 \$	Pavage Cité-Jardin Centre-Ville, phase 3 - Éclairage de rue
04-13493	10 918,23 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30286-001	14 551,42 \$		Pavage Cité-Jardin Centre-Ville, phase 3 - Pavage - Autres
06-30286-002	4 879,04 \$		Pavage Cité-Jardin Centre-Ville, phase 3 - Pavage - Couche usure
06-30286-006	21 544,20 \$		Pavage Cité-Jardin Centre-Ville, phase 3 - Amendement numéro 1 2008
06-30286-003		40 974,66 \$	Pavage Cité-Jardin Centre-Ville, phase 3 - Éclairage de rue

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-335

SOUSSION 2007 SP 303 - AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. - EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET SUIVI DES OUVRAGES DE SURVERSE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 216 990,23 \$ ANNUELLEMENT - CONTRAT DE CINQ ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc., 101, boulevard Roland-Therrien, bureau 110, Longueuil, Québec, J4H 4B9 pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées des secteurs de Masson-Angers et de Buckingham et le suivi des ouvrages de surverse des secteurs d'Aylmer, de Hull et de Gatineau, sur la base du prix forfaitaire et des prix unitaires inscrits aux sections 1 et 2 du bordereau de soumission pour un montant total annuel révisé de 216 990,23 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 décembre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera de cinq ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution avec la possibilité de le renouveler pour une période additionnelle d'une année.

À compter du 1^{er} janvier 2009, les prix soumis seront révisés au 1^{er} janvier de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation (IPC) sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 30 novembre précédant la date anniversaire.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années comprises au contrat, le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41110-431-57023	121 359,38 \$	Administration - Service de l'environnement - Services techniques
41470-411-57024	86 018,88 \$	Usine de traitement des eaux usées - Masson-Angers - Services professionnels et de génie
04-13493	9 611,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-336

SOUSSION 2008 SP 007 - SERVICES PROFESSIONNELS - AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DU LAC-BEAUCHAMP - SERVICE D'INGÉNIERIE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Teknika HBA inc., 170, rue Deveault, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Z 1S6 pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation des concepts, plans, devis et documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement et de réaménagement du secteur de la plage du Lac-Beauchamp pour un montant total de 50 229,38 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 février 2008, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919.

La firme Teknika HBA inc. est autorisée à présenter pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière si la situation est rendue nécessaire.

De plus, la firme Teknika HBA inc. est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30395-005-57025	48 004,38 \$	Parc du Lac-Beauchamp - Honoraires professionnels
04-13493	2 225,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30395-012	48 005 \$		Parc du Lac-Beauchamp - Contingences
06-30395-005		48 005 \$	Parc du Lac-Beauchamp - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-337

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - SOUSSION 2008 SI 097 - SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN DE GESTION DE LA FORÊT BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité nomme les membres du comité de sélection pour l'analyse des soumissions pour les services professionnels en urbanisme et en environnement pour élaborer le plan de gestion de la forêt Boucher, selon la grille d'évaluation et de pondération approuvée par la résolution numéro CM-2006-919, à savoir :

- monsieur Dave Cassivi, chargé de projet environnement au Module de l'urbanisme et du développement durable et en cas d'absence de ce dernier, monsieur Frédéric Tremblay, conseiller en environnement au Module de l'urbanisme et du développement durable servira de substitut;

- monsieur Louis Chabot, responsable à la Section de la planification et de l'environnement au Module de l'urbanisme et du développement durable et en cas d'absence de ce dernier, monsieur Éric Boutet, directeur adjoint au Module de l'urbanisme et du développement durable servira de substitut;
- madame Liliane Moreau, chef de division à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer et en cas d'absence de cette dernière, madame Nathalie Gingras, coordonnatrice en urbanisme au centre de services d'Aylmer servira de substitut;
- un représentant de la Division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

CE-2008-338

AUTORISER LA COMPAGNIE PAPIER WHITE BIRCH, DIVISION PAPIER MASSON À UTILISER L'ANCIENNE SALLE DU CONSEIL DU CENTRE DE SERVICES DE MASSON-ANGERS COMME CENTRE DE GESTION DE CRISE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Papier White Birch, division Papier Masson, dans le cadre de la révision de son plan de mesures d'urgence est à la recherche d'un centre de gestion de crise substitutif dans l'éventualité où ses propres locaux ne seraient pas accessibles;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie a adressé une demande à la Ville de Gatineau pour pouvoir utiliser l'ancienne salle du conseil du centre de services de Masson-Angers à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie est membre du comité mixte municipalité-industriel dont le mandat est d'accroître la connaissance du risque industriel majeur sur le territoire municipal, l'harmonisation des plans de mesures d'urgence et la communication du risque à la population;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*, il est prévu que les plans d'urgence d'entreprises génératrices de risques s'arriment avec les plans municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la direction du centre de services concerné a été consultée et supporte le projet;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau municipal de sécurité civile estime que ce projet contribue à un meilleur état de préparation en cas de sinistre majeur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la compagnie Papier White Birch, division Papier Masson à utiliser l'ancienne salle du conseil du centre de services de Masson-Angers comme centre de gestion de crise substitutif dans l'éventualité où ses propres locaux ne seraient pas accessibles.

Adoptée

CE-2008-339

SOUMISSION 2008 SP 002 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE VÉHICULES - SERVICE DE POLICE - 818 127,01 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats pour la fourniture de véhicules neufs, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 4 février 2008, à savoir :

ANNEXE A

Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4 pour la fourniture des neufs voitures de patrouille à usage policier de l'annexe A, sans l'option, au montant total de 313 905,37 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

ANNEXES B ET D

Mont-Bleu Ford ltée, 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1 pour la fourniture des six voitures de patrouille à usage policier de l'annexe B, sans l'option, et de la fourgonnette de l'annexe D au montant total de 237 531,89 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces annexes.

ANNEXE C

Jules Baillot et Fils ltée, 960, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1T3 pour la fourniture des deux fourgonnettes de type sept passagers de l'annexe C au montant total de 59 839,55 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

ANNEXE E

Bélisle Automobile inc., 444, chemin de Montréal, Ottawa, Ontario, K1K 0V3 pour la fourniture des trois voitures de patrouille à usage policier de l'annexe E, sans l'option, au montant total de 91 506,63 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

ANNEXE F

Kollbec Gatineau Chrysler Jeep inc., 812, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8T 3R6 pour la fourniture des trois voitures de patrouille à usage policier de l'annexe F, sans l'option, au montant total de 84 571,59 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cette annexe.

ANNEXE G

Automobile Baurore 2000 ltée, 975, chemin de Masson, Gatineau, Québec, J8M 1R4 pour la fourniture de l'automobile hybride de l'annexe G au montant total de 30 771,98 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-80004-001	462 481,70 \$	Achat de 24 véhicules - Police - 14 véhicules patrouille
11-80004-002	168 278,52 \$	Achat de 24 véhicules - Police - 6 véhicules BEC
11-80004-003	89 221,25 \$	Achat de 24 véhicules - Police - 3 fourgons
11-80004-004	29 408,88 \$	Achat de 24 véhicules - Police - 1 véhicule administratif
11-80005-001	32 496,26 \$	Véhicule - Circulation - Police - Radar - Véhicule de circulation
04-13493	36 240,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-340

SOUSSION 2008 SI 023 - DIVERS FOURNISSEURS - AMEUBLEMENT - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - 32 133,05 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes des contrats pour la fourniture et l'installation d'ameublement pour divers services, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées à savoir :

SECTION A

Thibo Produits de bureau, 131, rue Jean-Proulx, unité 5, Gatineau, Québec, J8Z 1T4 pour l'ameublement de la section A au montant total de 19 362,30 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

SECTIONS B, C et D

Fredal Solutions, 15, Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8H1 pour l'ameublement des sections B, C et D au montant total de 12 770,75 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour ces sections.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70043-002	18 504,61 \$	Ameublement - Urbanisme - Ameublement
62910-692	2 776,76 \$	Transactions immobilières - Équipement non-capitalisable
61230-692	2 611,67 \$	Gatineau - Permis et gestion du développement - Équipement non-capitalisable
61220-692	6 816,62 \$	Hull - Permis et gestion du développement - Équipement non-capitalisable
04-13493	1 423,39 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-341

PROLONGEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU PROGICIEL D'IDENTIFICATION JUDICIAIRE UNIDAC - EXCELLIUM TECHNOLOGIE INC.

CONSIDÉRANT QUE la firme Excellium a fait l'acquisition d'Unicom le 26 novembre 2006 et détient maintenant tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits et logiciels d'Unicom;

CONSIDÉRANT QUE la firme Excellium est tenue d'honorer les ententes d'entretien et de support que nous avons avec Unicom pour le progiciel d'identification judiciaire UNIDAC du Service de police :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le prolongement du contrat d'entretien avec la firme Excellium Technologie inc. pour le progiciel d'identification judiciaire Unidac pour les années 2007 et suivantes, selon les montants suivants :

2007 : 24 762,52 \$, incluant les taxes;

2008 : 33 015,94 \$, incluant les taxes;

2009 et suivantes : taux du contrat d'entretien majoré de 18 à 20 %.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années comprises au contrat d'entretien, le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21100-555-57032	55 219,06 \$	Administration - Police - Entretien de logiciels
04-13493	2 559,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-342 **SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION DES COEURS JOYEUX - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association des Cœurs joyeux, à l'attention de monsieur Denis Brazeau, président, 20, rue Claire, app. 408, Gatineau, Québec, J8T 6E6, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour les aînés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-343 **SUBVENTION DE 100 \$ - L'ARCHE AGAPÈ - SOUPER-BÉNÉFICE - 16 MARS 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Arche Agapè, à l'attention de madame Penny Avery Sylvestre, 19, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M4, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper-bénéfice qui aura lieu le 16 mars 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-344

SUBVENTION DE 300 \$ - SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL, CONSEIL PARTICULIER ST-CHARLES DE GATINEAU - 30 MARS 2008 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Société Saint-Vincent de Paul, Conseil particulier St-Charles de Gatineau, à l'attention de monsieur Marcel Tremblay, 165, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, à titre de subvention pour l'organisation de la Fête de l'amitié qui aura lieu le 30 mars 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-345

SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB DU BEL ÂGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Club du Bel Âge, à l'attention de madame Roxanne Harkins, présidente, 175, boulevard du Mont-Bleu, app. 802, Gatineau, Québec, J8Z 1K8, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour l'année 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	500 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-346

SUBVENTION DE 500 \$ - SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ - 4 AVRIL 2008 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - AURÈLE DESJARDINS ET YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Soupière de l'Amitié, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper-bénéfice qui aura lieu le 4 avril 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	250 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	250 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-347

**SUBVENTION DE 990 \$ - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS QUÉBÉCOIS
- MARCHE DE LA MÉMOIRE 2008 - 25 MAI 2008 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 990 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais québécois, à l'attention de monsieur Robert P. Racicot, 380, boulevard Saint-Raymond, Gatineau, Québec, J9A 1V9, à titre de subvention pour la marche de la mémoire qui aura lieu le 25 mai 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	200 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11404-972	200 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11409-972	40 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-348

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU FER-À-CHEVAL -
DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Fer-à-Cheval, à l'attention de monsieur Jean Corbeil, trésorier, 319, chemin du Fer-à-Cheval, Gatineau, Québec, J8M 1L8, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	1 000 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-349

SUBVENTION DE 1 000 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - 30 HEURES VÉLO NICOLAS-GATINEAU - 5 ET 6 JUIN 2008 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau, à l'attention de monsieur François Allard, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour le « 30 heures vélo Nicolas-Gatineau » qui aura lieu les 5 et 6 juin 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	450 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11413-972	200 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-350

SUBVENTION DE 1 450 \$ - GYMÉLITES INC. - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 450 \$ à l'ordre des Gymélites inc., à l'attention de monsieur Jean-Claude Des Rosiers, 183, chemin Freeman, Gatineau, Québec, J8Z 2A7, à titre de subvention pour les activités courantes du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	500 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	200 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11404-972	200 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-351

PARTICIPATION DE MADAME DENISE LAFERRIÈRE À TITRE DE PERSONNE-RESSOURCE LORS DES ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - QUÉBEC - 24 AU 26 AVRIL 2008 - 200 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Denise Laferrière à participer à titre de personne-ressource aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Québec du 24 au 26 avril 2008.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 200 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30017	200 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-352

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE AU SYMPOSIUM INTERNATIONAL 2008 CONSTRUCTION CRÉATIVE : ESPACES BÂTIS ET CRÉATIVITÉ, LE RÔLE DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES - OTTAWA - 28 AVRIL AU 1^{ER} MAI 2008

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Simon Racine à participer au Symposium international 2008 Construction créative : Espaces bâtis et créativité, le rôle des infrastructures culturelles qui se tiendra à Ottawa, du 28 avril au 1^{er} mai 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 850 \$ à l'ordre de Simon Fraser University, Services de conférence, Centre Halpern, 8888, promenade University, Burnaby, Colombie-Britannique, V5A 1S6 pour couvrir les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30018	809,52 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
04-13493	40,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-353
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2008-626

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - QUÉBEC - 24 AU 26 AVRIL 2008 - 33 400 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier et messieurs les conseillers Frank Thérien, Alain Riel, Alain Pilon, Pierre Pillion, Simon Racine, Denis Tassé, Luc Angers, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher et Luc Montreuil à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Québec du 24 au 26 avril 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 11 709,62 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7 concernant les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 33 400 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-31080	2 569,23 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-31082	2 569,23 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-31083	2 569,23 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30015	2 569,23 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30016	2 569,23 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30018	2 569,23 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-31085	2 569,23 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-31086	2 569,23 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30021	2 569,23 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30022	2 569,23 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30023	2 569,23 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30024	2 569,23 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques
11100-311-30025	2 569,24 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-354

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - SOIRÉE RECONNAISSANCE - CHAMBRE DE COMMERCE - 27 MARS 2008 - 160 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Simon Racine et Denis Tassé à participer à la soirée reconnaissance de la personnalité de l'année 2007 organisée par la Chambre de commerce de Gatineau le 27 mars 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 160 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	76,46 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11410-972	76,46 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
04-13493	7,08 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-355

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - RENCONTRE DES RESPONSABLES DU DOSSIER DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - 13 MARS 2008 - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer à une rencontre des responsables du dossier de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des municipalités du Québec qui aura lieu à Québec, le 13 mars 2008. Tous les frais afférents à l'hébergement, au transport et aux repas sont remboursés par le Secrétariat à la condition féminine.

Adoptée

CE-2008-356

SUBVENTION DE 200 \$ - SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST - FÊTE DE LA FEMME - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES PROMENADES ET DE BELLEVUE - LUC ANGERS ET RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Solidarité Gatineau-Ouest, à l'attention de madame Claudette Boivin, directrice, 1096, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2R7, à titre de subvention pour la fête de la Femme qui aura lieu le 14 mars 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	100 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-357

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-1603 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANIEL WOODS AU POSTE D'OUVRIER DE CIRCULATION - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1603 en date du 7 novembre 2007, acceptait la mutation à l'essai et permanence de monsieur Daniel Woods au poste d'ouvrier de circulation au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Woods a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain secteur centre-ouest du Module des infrastructures et de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2007-1603 en date du 7 novembre 2007 de façon à réintégrer monsieur Woods à son poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain secteur centre-ouest du Module des infrastructures et de l'environnement.

Adoptée

CE-2008-358

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MESSIEURS HUGUES LANTHIER ET CLAUDE CARDINAL AUX POSTES DE PRÉPOSÉ DE SERVICES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN SECTEUR CENTRE-OUEST - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de préposé de services au Service des opérations de terrain secteur centre-ouest du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de messieurs Hugues Lanthier et Claude Cardinal aux postes de préposé de services au Service des opérations de terrain secteur centre-ouest du Module des infrastructures et de l'environnement.

Messieurs Hugues Lanthier et Claude Cardinal sont assujettis à une période d'essai de 60 jours et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Leur permanence à ce poste sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de MM. Lanthier et Cardinal sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31130-114 – Requêtes et services – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-359

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JOSIANE PLOUFFE AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II au Service des ressources humaines (poste numéro SRH-BLC-007 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Josiane Plouffe au poste de secrétaire II au Service des ressources humaines.

Madame Josiane Plouffe est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Plouffe sera celui de la classe 5, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et conditionnellement à la permanence de madame Joanne Chantigny au poste de secrétaire II (FIN-BLC-063) au Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-112 – Service des ressources humaines – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-360

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL MOYNEUR AU POSTE DE PRÉPOSÉ DE SERVICES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN SECTEUR CENTRE-EST - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé de services au Service des opérations de terrain secteur centre-est du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Michel Moyneur au poste de préposé de services au Service des opérations de terrain secteur centre-est du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Michel Moyneur est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Moyneur sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31130-114 – Requêtes et services – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-361

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR RICHARD E. RANGER AU POSTE DE COORDONNATEUR AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal acceptait par sa résolution numéro CM-2007-984 en date du 11 septembre 2007, la modification au titre du poste de coordonnateur cueillette – collecte de la Division eaux et matières résiduelles pour coordonnateur aux matières résiduelles au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement :

CONSIDÉRANT QU'une requête en vertu de l'article 39 du *Code du travail du Québec* et qu'un grief furent déposés pour ce poste et que le candidat retenu, monsieur Richard E. Ranger, a été avisé des recours déposés et qu'il accepte toutes les conséquences qui pourraient en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Richard E. Ranger au poste de coordonnateur aux matières résiduelles au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Richard E. Ranger sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Richard E. Ranger sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2008.

Le salaire de M. Ranger est établi à la classe 3, 6^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des employés cadres de la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité accepte de garantir à monsieur Richard E. Ranger une année de salaire, sans avantages sociaux, advenant le fait que ce poste soit considéré comme faisant partie de l'unité d'accréditation du Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et que M. Ranger n'obtienne pas le poste de coordonnateur aux matières résiduelles au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement. Pour bénéficier de cette garantie, monsieur Richard E. Ranger doit s'engager à postuler sur le poste et suivre l'ensemble des étapes de dotation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45111-115 – Collecte des ordures – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-362

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVES ARSENEAULT AU POSTE DE COORDONNATEUR SANTÉ, SÉCURITÉ ET FORMATION - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal acceptait par sa résolution numéro CM-2007-984 en date du 11 septembre 2007, la création du poste cadre de coordonnateur santé, sécurité et formation (poste numéro MIE-CAD-002 au plan d'effectifs) au Module des infrastructures et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'une requête en vertu de l'article 39 du *Code du travail du Québec* et qu'un grief furent déposés pour ce poste et que le candidat retenu, monsieur Yves Arseneault, a été avisé des recours déposés et qu'il accepte toutes les conséquences qui pourraient en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Yves Arseneault au poste de coordonnateur santé, sécurité et formation au Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Yves Arseneault sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction est rétroactive au 11 janvier 2008.

Monsieur Yves Arseneault sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de quatre semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2008.

Le salaire de M. Arseneault est établi à la classe 4, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau. Monsieur Yves Arseneault bénéficiera d'une allocation automobile de 1 640 \$ annuellement.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité accepte de garantir à monsieur Yves Arseneault une année de salaire, sans avantages sociaux, advenant le fait que ce poste soit considéré comme faisant partie de l'unité d'accréditation du Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et que M. Arseneault n'obtienne pas le poste de coordonnateur santé, sécurité et formation au Module des infrastructures et de l'environnement. Pour bénéficier de cette garantie, monsieur Yves Arseneault doit s'engager à postuler sur le poste et suivre l'ensemble des étapes de dotation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13140-115 – Module des infrastructures et de l'environnement – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-363

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC LUMB AU POSTE DE COORDONNATEUR DE PROJETS, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ - SERVICE DES PROJETS IMMOBILIERS - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-436 en date du 17 avril 2007, acceptait la modification au titre du poste de coordonnateur de projets pour coordonnateur de projets - mécanique et électricité au Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'une requête en vertu de l'article 39 du *Code du travail du Québec* et qu'un grief furent déposés pour ce poste et que le candidat retenu, monsieur Éric Lumb a été avisé des recours déposés et qu'il accepte toutes les conséquences qui pourraient en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Éric Lumb au poste de coordonnateur de projets - mécanique et électricité au Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Éric Lumb aura une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Éric Lumb est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de trois semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2008.

Le salaire de M. Lumb est établi à la classe 4, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité accepte de garantir à monsieur Éric Lumb une année de salaire, sans avantages sociaux, advenant le fait que ce poste soit considéré comme faisant partie de l'unité d'accréditation du Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et que M. Lumb n'obtienne pas le poste de coordonnateur de projets - mécanique et électricité au Service des projets immobiliers du Module des infrastructures et de l'environnement. Pour bénéficier de cette garantie, monsieur Éric Lumb doit s'engager à postuler sur le poste et suivre l'ensemble des étapes de dotation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31150-115 – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-364

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME CAROLINE GILBERT AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent de communication (poste numéro COM-BLC-016 au plan d'effectifs) au Service des communications, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Caroline Gilbert au poste d'agent de communication au Service des communications.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Étant donné que madame Caroline Gilbert occupe le poste d'agent de communication au Service des communications depuis octobre 2006, la permanence dans ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de M^{me} Gilbert sera celui de la classe 9, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – Service des communications – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-365

PERMANENCE DE 15 EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Dagenais, Guy Lieutenant, SSIG	2007-03-05	2008-03-05	CE-2007-262 21 février 2007	12 mois
Desrosiers, Guy Lieutenant, SSIG	2007-03-05	2008-03-05	CE-2007-262 21 février 2007	12 mois
Gareau, Paul Lieutenant, SSIG	2007-03-05	2008-03-05	CE-2007-262 21 février 2007	12 mois
Giroux, André Lieutenant, SSIG	2007-03-05	2008-03-05	CE-2007-262 21 février 2007	12 mois
Laplante, Benoit Lieutenant, SSIG	2007-03-05	2008-03-05	CE-2007-262 21 février 2007	12 mois
Larcher-Auger, Christian Lieutenant, SSIG	2007-03-05	2008-03-05	CE-2007-262 21 février 2007	12 mois
Sike, Pierre Pompier, SSIG	2007-02-12	2007-08-12	CE-2007-263 21 février 2007 CE-2007-430 28 mars 2007	6 mois
Boisjoli, Marie-Noël Commis administrative, SSIG	2007-03-19	2007-06-19	CE-2007-400 21 mars 2007	3 mois
Caron, Sylvie Directrice adjointe, Service des ressources humaines	2006-08-22	2007-08-22	CM-2006-573 20 juin 2006	12 mois
Martel, Marie-Claude Directrice, centre de services de Gatineau	2006-11-15	2007-11-15	CM-2006-1039 14 novembre 2006	12 mois
Crousset, Annie Directrice, Service des affaires juridiques, Services juridiques	2006-08-23	2007-08-23	CM-2006-743 22 août 2006	12 mois
Moreau, Liliane Chef de division urbanisme, centre de services d'Aylmer	2006-11-30	2007-11-30	CE-2006-1647 29 novembre 2006	12 mois
Côté, Frédéric Agent-patrouilleur, Service de police	2007-04-02	2007-10-02	CE-2007-894 13 juin 2007	6 mois
Fournier, Simon Agent-patrouilleur, Service de police	2007-05-12	2007-11-12	CE-2007-999 27 juin 2007	6 mois
Roy Savard, Gabrielle Agent-patrouilleur, Service de police	2007-06-01	2007-12-01	CE-2007-1000 27 juin 2007	6 mois

Adoptée

CE-2008-366
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2008-782

PERMANENCE DE MADAME CAROLE POIRIER AU POSTE DE RESPONSABLE DE LA TAXATION ET DE LA FACTURATION - SERVICE DES FINANCES - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE l'employée mentionnée ci-après aura complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de l'employée au poste et date mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Carole Poirier, responsable de la taxation et de la facturation, Service des finances	14 juin 2007	14 juin 2008	CE-2007-904	12 mois

Adoptée

CE-2008-367

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR GUY BRUNEAU AU POSTE DE GESTIONNAIRE - CENTRE AQUATIQUE LUCIEN-HOULE

CONSIDÉRANT QUE depuis le 18 janvier 2006, monsieur Guy Bruneau est affecté temporairement au poste de gestionnaire au Centre aquatique Lucien-Houle;

CONSIDÉRANT QUE la gestion du complexe est en période d'évaluation depuis son ouverture;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de poursuivre l'évaluation afin de déterminer le mode de gestion le plus approprié pour l'offre de services en activités aquatiques, à savoir si par la Ville de Gatineau ou une gestion déléguée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cet employé temporaire atteindra la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Guy Bruneau au poste de gestionnaire au Centre aquatique Lucien-Houle, et ce, pour une période de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71314-135 – Centre aquatique Lucien-Houle – Rémunération régulière – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-368

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME FRANCE AUGER AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif au Service de police (poste numéro POL-BLC-061 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame France Auger au poste de commis administratif au Service de police.

Madame France Auger est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Auger sera celui de la classe 3, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Soutien opérationnel – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-369

Abrogée par la
résolution numéro
CE-2008-911

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NICOLE GAGNON ET MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ISABELLE DESJARDINS AUX POSTES DE PRÉPOSÉ(E) AU CENTRE D'APPELS NON URGENTS - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux postes de préposé(e) au centre d'appels non urgents à la Direction générale (poste numéro 311-BLC-004 et 311-BLC-007 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Nicole Gagnon et la mutation à l'essai et la permanence de madame Isabelle Desjardins aux postes de préposé(e) au centre d'appels non urgents à la Direction générale.

Madame Nicole Gagnon est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Gagnon sera celui de la classe 4, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Isabelle Desjardins est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Desjardins sera celui de la classe 4, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ces postes leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13810-112 – Centre d'appels non urgents – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-370

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JACQUES GUINDON AU POSTE D'OPÉRATEUR B - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN SECTEUR EST - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur B au Service des opérations de terrain secteur est du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Jacques Guindon au poste d'opérateur B au Service des opérations de terrain secteur est du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Jacques Guindon est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Guindon sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-41310-114 et 02-41510-114 – Réseaux d'aqueduc et Réseaux d'égouts – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-371

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR GAÉTAN RODRIGUE AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS À L'HABITATION - DIVISION DE L'HABITATION ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chargé de projets à l'habitation à la Division de l'habitation et développement urbain du Module de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro URB-BLC-031 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Gaétan Rodrigue au poste de chargé de projets à l'habitation à la Division de l'habitation et du développement urbain du Module de l'urbanisme et du développement durable.

Le salaire de M. Rodrigue sera celui de la classe 12, 5^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Gaétan Rodrigue occupe déjà le poste de chargé de projets à l'habitation au Module de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-008), la permanence dans ce poste lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-112 – Division de l'habitation et du développement urbain – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-372

SOUSSION 2007 SI 276 - CÉGEP DE L'OUTAOUAIS - FORMATION - PRÉPARATION À LA RETRAITE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - 40 318,95 \$ POUR 2 ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat au Cégep de l'Outaouais, 125, boulevard Sacré-Cœur, Gatineau, Québec, J8X 1G5 pour l'organisation de la formation de préparation à la retraite, selon le prix unitaire par session inscrit au bordereau de soumission pour un montant total de 40 318,95 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 janvier 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2009 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
16100-435	19 266,48 \$	Ressources humaines - Formation
04-13493	893,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-373

ENTENTE DE DÉPART DE MONSIEUR ANDRÉ CROTEAU, RESPONSABLE DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Croteau occupant un poste de responsable des transactions immobilières au Service d'évaluation et des transactions immobilières a signé une entente de terminaison d'emploi à compter du 27 juin 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'entente de terminaison d'emploi de monsieur André Croteau à compter du 27 juin 2008.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de terminaison d'emploi, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur André Croteau leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-374

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 101007

CONSIDÉRANT QUE le 17 août 2007, l'employé 101007 a reçu un ordre clair de deux chefs aux opérations et l'employé a indiqué qu'il refuserait d'y obéir en prétextant un état de maladie;

CONSIDÉRANT QUE le 17 août 2007, l'employé 101007 a indiqué qu'il refusait de présenter un billet médical, tel que demandé par son chef, afin de justifier son présumé état de santé;

CONSIDÉRANT QUE le 18 août 2007, l'employé a quitté ses fonctions sans motif justifié, compromettant ainsi la bonne marche des opérations, et ce, malgré l'ordre clair des chefs aux opérations de demeurer en poste;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une enquête disciplinaire afin d'obtenir des éclaircissements de la part de l'employé quant aux faits et circonstances de l'événement;

CONSIDÉRANT QU'il a été établi que l'employé a fait preuve d'insubordination de façon délibérée et réfléchie;

CONSIDÉRANT certains facteurs aggravants, certains facteurs atténuants et l'état de la jurisprudence en matière de mesure disciplinaire;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de sécurité incendie et du Service des ressources humaines relativement à la recommandation de mesure disciplinaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour l'événement des 17 et 18 août 2007, ce comité impose une suspension sans traitement de trois jours à l'employé 101007.

Les dates de la suspension seront déterminées par le directeur du service en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2008-375

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 105317

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a démontré que le comportement et l'attitude de l'employé 105317 lors des événements du 27 décembre étaient inacceptables;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier et la démarche convenue pour redresser la situation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de deux jours sans traitement à l'employé 105317. Les dates de la suspension seront déterminées par le Service des ressources humaines.

Adoptée

CE-2008-376

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK LESSARD AU POSTE DE RESPONSABLE AUX PERMIS D'AFFAIRES ET REQUÊTES - DIVISION DE L'URBANISME - CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2007-610 en date du 29 mai 2007, acceptait la création du poste de responsable aux permis d'affaires et requêtes à la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QU'une requête en vertu de l'article 39 du *Code du travail du Québec* et qu'un grief furent déposés pour ce poste et que le candidat retenu, monsieur Patrick Lessard, a été avisé des recours déposés et qu'il accepte toutes les conséquences qui pourraient en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Patrick Lessard au poste de responsable aux permis d'affaires et requêtes au centre de services d'Aylmer.

Monsieur Patrick Lessard aura une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Patrick Lessard sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Il bénéficiera de deux semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2008 et de trois semaines de vacances annuelles à compter du 1^{er} mai 2009.

Le salaire de M. Lessard est établi à la classe 3, 4^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité accepte de garantir à monsieur Patrick Lessard une année de salaire, sans avantages sociaux, advenant le fait que ce poste soit considéré comme faisant partie de l'unité d'accréditation du Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et que monsieur Patrick Lessard n'obtienne pas le poste de responsable aux permis d'affaires et requêtes au Centre de services d'Aylmer. Pour bénéficier de cette garantie, monsieur Patrick Lessard doit s'engager à postuler sur le poste et suivre l'ensemble des étapes de dotation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-115 – Aylmer – Permis et gestion du développement – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2008.

Adoptée

CE-2008-377

RÈGLEMENT HORS COUR - 9071-9048 QUÉBEC INC. FAISANT AFFAIRES SOUS LA RAISON SOCIALE CONSTRUCTION NOVEX C. LA VILLE GATINEAU - RÉFECTION DE LA RUE CAVALIÈRE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 juin 2004, 9071-9048 Québec inc. intentait une poursuite contre la Ville de Gatineau en réclamation d'une somme de 82 852,24 \$ en vertu du contrat de réfection de la rue Cavalière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués à l'été 2003 et que la dernière inspection faite par les représentants de la Ville de Gatineau à l'automne 2007 a démontré certains affaissements;

CONSIDÉRANT QUE 9071-9048 Québec inc. accepterait un règlement pour une somme de 74 000 \$ en capital, intérêts et frais;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors cour :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige pour une somme de 74 000 \$ en capital, intérêts et frais.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou toute procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même les sommes allouées au contrat et qui ont été retenues par la Ville de Gatineau à la suite de la réalisation desdits travaux.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-60464	74 000 \$	Retenue sur contrat

Un certificat du trésorier a été émis le 11 mars 2008.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif